

LE CURRICULUM VITAE (CV)

Lorsque vous postulez pour un emploi, généralement il faut envoyer au recruteur votre curriculum vitæ accompagné d'une lettre de motivation. Le CV a pour unique but d'obtenir un entretien d'embauche. Pour cela, il doit retenir l'attention du recruteur et lui donner envie de vous rencontrer.

● Règles d'or pour un bon CV

Rédiger un CV est un exercice délicat, il faut respecter certaines règles :

- Le CV doit être dactylographié et non pas rédigé à la main.
- L'idéal est qu'il ne dépasse pas 1 page (format A4).
- Eviter les fautes d'orthographe et de syntaxe. Une petite erreur peut suffire à vous discréditer aux yeux d'un recruteur.
- Sa présentation doit être soignée : ni taches ni ratures.
- Il doit être facile à lire: les recruteurs consacrent en général moins d'une minute à la lecture d'un CV. Il doit donc être clair et bien structuré.
- Soyez positif: mettez toujours en avant vos qualités et ne dévoilez pas vos faiblesses.
- Ne trichez pas. Un mensonge sur vos diplômes ou votre expérience professionnelle peut être vite démasqué au cours de l'entretien d'embauche. Par contre vous pouvez omettre les éléments qui ne vous sont pas favorables pour éviter d'en parler.
- Photo : joignez une photo seulement si elle est expressément demandée.

● Comment rédiger un CV

Un CV contient en principe les informations suivantes:

- Vos coordonnées et un téléphone: nom, prénom, adresse, n° de téléphone.
- Eventuellement, mais ce n'est pas obligatoire : âge, nationalité (pour certaines administrations), état civil, nombre d'enfants.
- Expérience professionnelle: précisez les dates, le poste occupé, les noms des entreprises, et décrivez brièvement le travail effectué et les responsabilités exercées.
- Formation : mentionnez les diplômes obtenus, avec mention du lieu de l'établissement et de l'année d'obtention, ainsi que les formations suivies.
- Langues: mentionnez les langues que vous parlez avec leur niveau de maîtrise.
- Informatique: indiquez vos compétences en ce domaine.
- Activités extra professionnelles: hobbies, sport, activité associative. Faire mention de vos activités peut être un atout dans la mesure où ces activités demandent des qualités ou des compétences utiles au poste proposé. Evitez les lieux communs (cinéma, promenade...).
- Type de permis, véhicule propre : si le poste l'exige ou si faire preuve de mobilité est un plus.

● Ressources

- WWW.ANPE.FR/ESPACE_CANDIDAT/GUIDES_POUR_AGIR/

www.anpe.fr/espace_candidat/guides_pour_agir/

Vous trouverez un guide « Réaliser un bon CV »